

Elections 2022 des représentants du
personnel au
COMITE SOCIAL TERRITORIAL

TIRAGE AU SORT

Des représentants du personnel

Madame, Monsieur,

Je vous informe qu'aucune organisation syndicale n'a déposé de liste comportant des candidats pour le comité social territorial. Les 10 sièges (5 titulaires et 5 suppléants) ne pourront, donc, pas être pourvus par voie d'élection.

Conformément à l'article 50 du décret n°2021-571 du 10 mai 2021 relatif aux comités sociaux territoriaux des collectivités territoriales et de leurs établissements publics, ces sièges seront attribués **par voie de tirage au sort parmi les électeurs.**

Je vous informe que ce tirage, auquel tout électeur peut assister, aura lieu dans les locaux de la Mairie de Moissac **le 8 décembre 2022 à 12 heures**. La liste des agents concernés par ce tirage est affichée dans les locaux de la Mairie de Moissac et du Centre Communal d'Action Sociale de Moissac et consultable sur notre site internet à compter du 15 novembre 2022.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma parfaite considération.

 Le Maire,
Romain LOPEZ